

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2021

Nombre de Conseillers l'an deux mille vingt et un

En exercice 19 le 23 avril à 10 heures 00

Présents 12 Le Conseil Municipal de la Commune de POUILLY SOUS CHARLIEU (Loire)

Votants 17 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur
Philippe JARSAILLON, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 avril 2021

Etaient présents : M. Philippe JARSAILLON, M. Paul PONCET, M. Claude POUJET, Mme Michelle JOLY, M. Michel LAMARQUE, Mme Nicole BOURDET, M. Patrick LAGARDE, M. Raymond ROLLAND, M. Adelino MASSANO, Mme Nelly TROUILLET, Mme Annie DANIERE, Mme Kelly JACOPIN

Absents ou excusés : Mme Geneviève BRIENNON procuration donnée à Mme Nicole BOURDET, M. James BILLARD procuration donnée à M. Claude POUJET, Mme Françoise TOUBLANC, M. Didier FONTAINE procuration donnée à M. Philippe JARSAILLON, M. Philippe-Henry PLESSY procuration donnée à M. Michel LAMARQUE, Mme Nathalie VIAL procuration donnée à Mme Michelle JOLY, Mme Sabrina MAGNIN

Secrétaire de séance : Mme Michelle JOLY

-----*****-----

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 avril 2021

Le compte rendu du conseil municipal du 12 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

2/ SIEL – travaux d'enfouissement des réseaux secs de la rue de Briennon

Lors du conseil municipal du 25 janvier 2021 a été validé le devis d'enfouissement des réseaux secs de la rue de Briennon. Le montant restant à charge pour la commune, après participation du SIEL était de 198 384.66 €.

Le SIEL a depuis modifié sa participation financière aux travaux d'éclairage public. Le nouveau montant à charge pour la commune est de 182 713.21 € soit 15 671.45 € de moins.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider cette nouvelle proposition du SIEL.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

3/ Travaux RD4 – convention de partenariat constitutive d'un groupement de commandes

Dans le cadre de l'aménagement de la RD4 et de la place du 8 mai une convention a été établie avec le Département de la Loire.

La convention prévoit un seul marché de travaux pour l'ensemble de l'opération. Les factures seront adressées à chacun pour la partie qui le concerne.

Pour la maîtrise d'œuvre, la commune s'est assurée les services du Bureau Réalités. Le Département fait appel à son service Etudes et travaux assisté du Bureau Réalités.

La commune de Pouilly sous Charlieu est coordonnatrice du groupement.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention.

4/ ENEDIS – convention de servitude pour des travaux rue du Port

ENEDIS va procéder à des travaux d'enfouissement rue du Port. Une convention de servitudes doit être établie pour les parcelles appartenant à la Commune.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention de servitude.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention.

5/ Attribution de subventions aux associations et organismes de droit privé

Lors du conseil municipal du 12 avril 2021 a été validée l'attribution de subventions aux associations. L'Amicale des chasseurs a depuis effectué sa demande.

Monsieur le Maire propose de lui accorder la somme de 150.00 €.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité l'attribution de 150.00 € à l'Amicale des chasseurs.

6/ Groupement départemental de lutte contre les rats musqués

Comme tous les ans et afin de bénéficier des services de piégeage du groupement départemental de lutte contre les rats musqués une participation annuelle d'un montant de 200 € est demandée.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider la participation communale pour l'année 2021.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité la participation communale au groupement départemental de lutte contre les rats musqués pour un montant de 200.00 € pour l'année 2021.

7/ Avenant au marché de travaux d'assainissement de la rue de Briennon

Par délibération n° 2020-107-11 du 14 décembre 2020, le conseil municipal a validé l'offre de CHAVANY TP pour un montant de 294 691.80 € HT.

L'avenant est de 6 483.73 € HT soit un nouveau marché à 301 175.53 € HT.

Il faut noter les 5 385.60 € HT liés au désamiantage qui n'étaient pas prévus au marché initial.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de signer l'avenant.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'avenant.

8/ Dénomination d'une rue dans la ZA Les Béluzes

Il s'agit de dénommer l'impasse située entre le rond-point de la rue Saint Exupéry et la rue Bel Air.

Après plusieurs propositions, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de nommer cette impasse « Impasse Hélène BOUCHER », cette dernière étant une aviatrice du début du XXème siècle.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité la dénomination de l'impasse ainsi proposée.

9/ Informations diverses

Monsieur le Maire clôture la séance du conseil municipal à 10h35.

La date du prochain conseil municipal sera communiquée ultérieurement.